

COMMUNICATION IMPORTANTE DE L'ADDE Concernant la Réorganisation du système de Permanences ouvertes au public A partir de janvier 2024

Nous informons le public qu'à partir du 8 janvier 2024 l'organisation de l'accès du public à la **consultation socio-juridique** de l'ADDE sera modifiée de façon importante.

En effet, pour tenir compte d'une demande des pouvoirs subsidiants, les permanences sociojuridiques se feront désormais **exclusivement en présentiel**, selon l'horaire hebdomadaire suivant :

Lundi matin (de 9h à 13h – inscriptions à 9h) : **Permanence service séjour sans RV**

Lundi après-midi (de 13h à 17h) : **Permanence service séjour sur RV**

Mardi matin (de 9h à 13h30 – inscriptions à 9h) : **Permanence Sociale sans RV**

Mardi après-midi (de 13h30 à 17h30, inscriptions à 13h30) : **Permanence DIP/nationalité sans RV**

Mercredi matin (de 9h à 13h) : **Permanence service séjour sur RV**

Mercredi après-midi (de 13h à 17h00) : **Permanence service DIP/nationalité sur RV**

Jeudi matin (de 9h à 13h) : **Permanence service séjour sur RV**

Jeudi après-midi (de 13h à 17h – inscriptions à 13h) : **Permanence service séjour sans RV**

Vendredi matin (de 9h à 13h – inscriptions à 9h) : **Permanence Sociale sans RV**

Vendredi après-midi : pas de permanence.

A noter également deux **permanences spécifiques AVEVI** le jeudi de 9h à 12h et le vendredi de 13h à 16h. Ces permanences (Accompagnement des Victimes Etrangères de Violences Intrafamiliales) sont régies par des règles spécifiques, différentes du programme présenté ci-dessus.

Important de noter que :

- **La prise des RV se fait exclusivement sur place (et pas par téléphone) lors des permanences sans RV. Il est inutile de contacter l'accueil pour essayer d'obtenir un RV.**
- Pour les permanences juridiques sans RV, nous recevrons 8 personnes en fonction de leur arrivée.
- Pour les permanences sociales sans RV, nous recevrons 10 personnes en fonction de leur arrivée.

Cette nouvelle organisation signifie que les permanences téléphoniques ne seront plus organisées à partir de janvier 2024.

Les professionnels souhaitant joindre l'ADDE sont appelés à le faire exclusivement par e.mail aux adresses suivantes :



Rue du Boulet, 22 – B-1000 Bruxelles
Email : info@adde.be
Site internet : www.adde.be

- Pour les questions liées au séjour : servicejuridique@adde.be
- Pour les questions liées au DIP et à la nationalité : dip@adde.be
- Pour Avevi : teliwel@adde.be

L'accueil de l'ADDE est accessible (de 9h à 12h et de 13h à 17h) au numéro : 02/227.42.42.

Le secrétariat de l'ADDE (exclusivement pour la Revue du droit des étrangers, l'inscription aux formations et les questions comptables) est accessible par e.mail à l'adresse : Sylva.dersin@adde.be